



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 1er février 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (18) :

BRAULT Sylvie	GARNIER Jean	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GAUTIER Loïc	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	PARENTIN Stéphanie
DURAND Fabien	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie

Absents (9) : DESECHALLIERS Coralie - MUGICA Maryse - CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - GRANDIN Gérard - LEVERRIER Dominique

Pouvoirs (2) : CHEVRET Pascale à SERAIS Sylvie - BAYER Charly à GAUTIER Loïc

Monsieur Bernard MOREAU a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le délégué militaire départemental de l'Orne a sollicité la mairie afin de connaître le nom du correspondant défense (CORDEF).

Monsieur le Maire demande de procéder à la nomination d'un correspondant défense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour », désigne Madame Stéphanie PARENTIN correspondant défense et charge Monsieur le Maire d'en informer la délégation militaire du département.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over a faint, larger version of the signature.

Publiée le : **14 FEV. 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **15 FEV. 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 1er février 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (18) :

BRAULT Sylvie	GARNIER Jean	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GAUTIER Loïc	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	PARENTIN Stéphanie
DURAND Fabien	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie

Absents (9) : DESECHALLIERS Coralie - MUGICA Maryse - CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - GRANDIN Gérard - LEVERRIER Dominique

Pouvoirs (2) : CHEVRET Pascale à SERAIS Sylvie - BAYER Charly à GAUTIER Loïc

Monsieur Bernard MOREAU a été désigné secrétaire de séance

L'entreprise ARTIMECA a adressé un devis de réparation de 8 688,14 € TTC pour le remplacement du rotor de l'épareuse. Considérant l'importance de ce devis et considérant l'âge du matériel, Monsieur le Maire a contacté 3 sociétés pour l'acquisition d'une épareuse neuve :

	Marque	Puissance rotor	Portée horizontale	Rotor	Reprise	Prix HT
ARTEMICA	Lagarde	45 CV	4,95 m	1,20 m	3 200,00	17 788,00
	Lagarde	51 CV	5,00 m	1,20 m	3 200,00	21 680,00
Flers Motoculture	Ferri	45 CV	4,80 m	1,20 m	3 000,00	22 900,00
	Bomford	55 CV	4,50 m	1,20 m	3 000,00	26 500,00
	Orsi	50 CV	5,10 m	1,25 m	3 000,00	19 600,00
LEMONNIER	Mc Connel	55 CV	4,80 m	1,20 m	2 000,00	21 390,00
	Mc Connel	55 CV	4,66 m	1,20 m	2 000,00	25 350,00
	Mc Connel	55 CV	5,15 m	1,20 m	2 000,00	28 790,00

Le conseil municipal, après avoir consulté les devis et après en avoir délibéré, par 20 voix « pour » :

- accepte de faire l'acquisition d'une nouvelle épareuse,
- décide de retenir l'offre de la société ARTIMECA de 21 680,00 € HT (après reprise de l'ancienne épareuse) considérant que le matériel proposé est équipé d'un bras déporté,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au prochain budget primitif,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : 14 FEV. 2023

Transmise au représentant de l'Etat le : 15 FEV. 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 1er février 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (18) :

BRAULT Sylvie	GARNIER Jean	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GAUTIER Loïc	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIÉ Daniel
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	PARENTIN Stéphanie
DURAND Fabien	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie

Absents (9) : DESECHALLIERS Coralie - MUGICA Maryse - CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - GRANDIN Gérard - LEVERRIER Dominique

Pouvoirs (2) : CHEVRET Pascale à SERAIS Sylvie - BAYER Charly à GAUTIER Loïc

Monsieur Bernard MOREAU a été désigné secrétaire de séance

2023003

Juvigny sous Andaine : Vente du terrain sur lequel se situe les locaux de l'ancienne Maison d'Accueil Spécialisée et acquisition d'un bâtiment et d'une parcelle appartenant à la CDC Andaine-Passais

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Andaine-Passais va faire l'acquisition des locaux de l'ancienne Maison d'Accueil Spécialisée à Juvigny sous Andaine dans le but d'y transférer ces locaux administratifs.

En mars 1997, l'ensemble des bâtiments, cadastré en section E 619, d'une superficie de 1 922 m², a été vendu par la commune à A.N.A.I.S. Espoir et Vie pour le franc symbolique. La parcelle de terrain de 9 149 m², cadastrée en section E 620, entourant le bâti a été concédée à titre de servitude perpétuelle à cette association. Cette parcelle est restée propriété de la commune.

Il serait souhaitable que le terrain communal soit vendu à la communauté de communes. Ainsi, la commune n'aurait pas d'entretien à assurer et la CDC serait propriétaire de l'ensemble de la propriété.

De son côté, la CDC Andaine-Passais est propriétaire d'un bâtiment et d'un terrain proches des locaux du service des espaces verts. Le local d'environ 100 m² serait utile pour stocker les véhicules et les remorques. Le terrain servirait à stocker des matériaux divers.

Ces deux parcelles ont une contenance totale de 230 m².

Monsieur le Maire propose que :

- le terrain de la Maison d'Accueil Spécialisée soit vendu à la CDC Andaine-Passais au prix de 12 000,00 € (valeur vénale estimée par le pôle d'évaluation domaniale),
- la commune achète les parcelles cadastrées en section G 422 et G 425 à la CDC Andaine-Passais au prix de 12 000,00 €

Il conviendra de prévoir les frais d'acte notarié pour l'acquisition du bâtiment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour » :

- accepte de vendre la parcelle cadastrée en section E 620 d'une contenance de 91a 49ca au prix de 12 000,00 € à la communauté de communes Andaine-Passais,
- accepte de faire l'acquisition des parcelles cadastrées en section G 422 et G 425 d'une contenance de 2a 30ca au prix de 12 000,00 €, appartenant la communauté de communes Andaine-Passais,
- dit que la commune prendra en charge les frais d'acte notarié pour l'acquisition des parcelles G 422 et G 425,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au prochain budget primitif,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à Monsieur le Maire délégué de Juvigny sous Andaine, pour signer les pièces et actes relatifs à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Henri Leroux', is written over a faint circular stamp.

Publiée le : **14 FEV. 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **15 FEV. 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20230213-2023003-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 1er février 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (18) :

BRAULT Sylvie	GARNIER Jean	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GAUTIER Loïc	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	PARENTIN Stéphanie
DURAND Fabien	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie

Absents (9) : DESECHALLIERS Coralie - MUGICA Maryse - CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - GRANDIN Gérard - LEVERRIER Dominique

Pouvoirs (2) : CHEVRET Pascale à SERAIS Sylvie - BAYER Charly à GAUTIER Loïc

Monsieur Bernard MOREAU a été désigné secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire des immeubles cadastrés en section AB 19 (30 m²), AB 44 (40 m²) et AB 113 (172 m²) est décédé en 1957, il y a plus de trente ans. Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire est bien Monsieur Alexandre CORVÉE, né le 19 juillet 1906, décédé le 6 juillet 1957.

Les services des domaines ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens.

Ces immeubles reviennent à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour », exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes :

- démolition du bâtiment cadastré en section AB 44 dans le cadre de travaux de sécurisation d'un carrefour,
- démolition du bâtiment cadastré en section AB 19 afin de créer une sortie pour les logements sociaux situés rue de la Forge et rue des Barbelottes,
- location ou vente de la parcelle AB 113 (ancien jardin) actuellement en friche.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Leroux', is written over the printed name.

Publiée le : **14 FEV. 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **15 FEV. 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 1er février 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (18) :

BRAULT Sylvie	GARNIER Jean	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GAUTIER Loïc	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	PARENTIN Stéphanie
DURAND Fabien	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie

Absents (9) : DESECHALLIERS Coralie - MUGICA Maryse - CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - GRANDIN Gérard - LEVERRIER Dominique

Pouvoirs (2) : CHEVRET Pascale à SERAIS Sylvie - BAYER Charly à GAUTIER Loïc

Monsieur Bernard MOREAU a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que dans la séance du 7 novembre dernier, il a été décidé de faire l'acquisition de deux parcelles appartenant aux consorts LOUIS à Juvigny sous Andaine afin d'y créer un parking.

Parmi les conditions de vente, la commune s'engageait à borner la limite de propriété entre les parcelles AB 22 et AB 23.

Trois géomètres ont donc été contactés :

GEOMAT	Cabinet BELLANGER	KALIGEO
1 440,00 € TTC	1 204,80 € TTC	948,00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour » décide de retenir la société KALIGEO et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces et actes relatifs à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Henri Leroux', is written over a faint grid background.

Publiée le : **14 FEV. 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **15 FEV. 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 1er février 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (18) :

BRAULT Sylvie	GARNIER Jean	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GAUTIER Loïc	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	PARENTIN Stéphanie
DURAND Fabien	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie

Absents (9) : DESECHALLIERS Coralie - MUGICA Maryse - CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - GRANDIN Gérard - LEVERRIER Dominique

Pouvoirs (2) : CHEVRET Pascale à SERAIS Sylvie - BAYER Charly à GAUTIER Loïc

Monsieur Bernard MOREAU a été désigné secrétaire de séance

2023006

Juvigny sous Andaine : Acquisition de terrain pour la création d'une voie desservant les futurs lotissements

Monsieur le Maire rappelle que dans la séance du 20 juin 2019, le conseil municipal avait accepté de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée en section E n° 15 appartenant à Madame Janine RONDl afin de créer une voie de desserte pour les futurs lotissements communaux.

Dans cette délibération, une superficie de 852 m² avait été mentionnée. Or la superficie exacte est de 1 078 m² après bornage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour » :

- accepte de faire l'acquisition des parcelles nouvellement créées après bornage E 738 pour 10a 62ca et E740 pour 0a 16ca,
- dit que les termes de la délibération n° 2019055 du 20 juin 2016 concernant le prix d'achat, les frais d'acte notarié et de bornage restent inchangés,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à Monsieur le Maire délégué de Juvigny sous Andaine pour signer les pièces et actes relatifs à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Leroux', is written over the printed name.

Publiée le : **14 FEV. 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **15 FEV. 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 1er février 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (18) :

BRAULT Sylvie	GARNIER Jean	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GAUTIER Loïc	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	PARENTIN Stéphanie
DURAND Fabien	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie

Absents (9) : DESECHALLIERS Coralie - MUGICA Maryse - CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - GRANDIN Gérard - LEVERRIER Dominique

Pouvoirs (2) : CHEVRET Pascale à SERAIS Sylvie - BAYER Charly à GAUTIER Loïc

Monsieur Bernard MOREAU a été désigné secrétaire de séance

2023007 Tarifs des concessions des cimetières

Afin d'harmoniser le prix des concessions dans les cimetières, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- **concession 30 ans : 90,00 €** (au lieu de 120,00 € pour Juvigny et 70,00 € pour les autres cimetières)

- **concession 50 ans : 180,00 €** (au lieu de 240,00 € pour Juvigny et 120,00 € pour les autres cimetières)

L'ensemble des tarifs appliqués dans les cimetières serait par conséquent le suivant :

Communes	Concessions	
	30 ans	50 ans
Beaulandais	90,00	180,00
La Baroche	90,00	180,00
Juvigny	90,00	180,00
Loré	90,00	180,00
Lucé	90,00	180,00
St Denis	90,00	180,00
Sept Forges	90,00	180,00

Communes	Jardin du souvenir	
	Plaque sur colonne	Dispersion des cendres
Beaulandais	30 €	20 €
La Baroche	30 €	20 €
Juvigny	30 €	20 €
Loré	30 €	20 €
Lucé	30 €	20 €
St Denis	30 €	20 €
Sept Forges	30 €	20 €

Communes	Espace cinéraire					
	Case columbarium		Cavurne			
	30 ans	Renouvellement	30 ans	30 ans sans dalle	30 ans dalle comprise	Renouvellement
Beaulandais			40 €	250 €	400 €	150 €
La Baroche	630 €	150 €		250 €	400 €	150 €
Juvigny	630 €	150 €		250 €	400 €	150 €
Loré				250 €	400 €	150 €
Lucé				250 €	400 €	150 €
St Denis				250 €	400 €	150 €
Sept Forges				250 €	400 €	150 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour », accepte les nouveaux tarifs de concessions dans les cimetières.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **14 FEV. 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **15 FEV. 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20230213-2023007-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 1er février 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (18) :

BRAULT Sylvie	GARNIER Jean	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GAUTIER Loïc	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	PARENTIN Stéphanie
DURAND Fabien	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie

Absents (9) : DESECHALLIERS Coralie - MUGICA Maryse - CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - GRANDIN Gérard - LEVERRIER Dominique

Pouvoirs (2) : CHEVRET Pascale à SERAIS Sylvie - BAYER Charly à GAUTIER Loïc

Monsieur Bernard MOREAU a été désigné secrétaire de séance

Le conseil municipal,

Après avoir entendu lecture du rapport de Mme SERAIS Sylvie, maire délégué de la commune de Sept-Forges, qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions délivrées dans le cimetière communal,

- Le 21 mai 1901, à M. MASSERON pour M. ROUSSEL Adolphe (emplacement A/8-5)
- Le 16 février 1925 à Mme LEGENTIL Marie née AMIARD pour M. LEGENTIL Julien et sa famille (emplacement A/3-7)
- Le 03 mars 1927 à Mme LEGENTIL Marie née AMIARD pour Mme LEGEARD Léonore épouse AMIARD et sa famille (emplacement A/3-8)
- Le 30 décembre 1934 à Mme FOUNADE Léontine née COISNON pour son mari M. FOUNADE Jean et la sienne (emplacement A /1-1)
- Le 02 décembre 1937 à Mmes CHAUVIN Germaine et CHAUVIN Madeleine pour leur mère CHAUVIN Anaïs née LEGROS et sa famille (emplacement D/5-7)
- Le 03 décembre 1937 à Mme DEMORET Mélanie née BERSON pour son mari DEMORET Constant et la sienne (emplacement D/6-5)
- Le 16 novembre 1938 à Mme DEROUET Marie née LANGE pour son mari DEROUET Anatole, la sienne et sa famille (emplacement A/2-3)
- Le 29 août 1939 à M. PECCATTE Honoré pour son épouse PARE Marie, la sienne et sa famille (emplacement C/1-19)
- Le 16 mai 1940 à M. TURCAN pour sa cousine CHOLET Marie née CHAMPAIN et sa famille (emplacement C/1-20)
- Le 21 janvier 1946 à M. QUELLIER Georges pour ses parents QUELLIER Eugène et QUELLIER Marie née CHESNEL (emplacement B/1-1)
- Emplacement D/5-5 où est inhumé M. DURAND Jules décédé le 06.03.1919
- Emplacement D/5-6 (sans aucun renseignement)

Les concessions désignées ont plus de trente ans d'existence et leurs états d'abandon ont été constatés à deux reprises, à trois années d'intervalle, les 13 janvier 2020 et 19 janvier 2023, dans les conditions prévues par l'article R.2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-17 et R.2223-18

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente années d'existence et qu'elles sont en état d'abandon au sens de l'article précité

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et que leurs abandons nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

Délibère :

Les concessions mentionnées ci-dessus, dans le cimetière communal de Sept-Forges, sont réputées en état d'abandon ; en conséquence Mme le Maire délégué de Sept-Forges est autorisée à reprendre lesdites concessions au nom de la commune afin de les remettre en service pour de nouvelles concessions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : **14 FEV. 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **15 FEV. 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 1er février 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (18) :

BRAULT Sylvie	GARNIER Jean	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GAUTIER Loïc	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	PARENTIN Stéphanie
DURAND Fabien	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie

Absents (9) : DESECHALLIERS Coralie - MUGICA Maryse - CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - GRANDIN Gérard - LEVERRIER Dominique

Pouvoirs (2) : CHEVRET Pascale à SERAIS Sylvie - BAYER Charly à GAUTIER Loïc

Monsieur Bernard MOREAU a été désigné secrétaire de séance

2023009	Sept Forges : Convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une station radioélectrique (Bouygues Telecom, Orange, SFR et Free Mobile)
---------	---

Un accord a été conclu en janvier 2018 entre le Gouvernement, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) et les opérateurs mobiles pour garantir une couverture mobile de qualité pour tous. Cet accord, baptisé « New Deal Mobile », conduit à une amélioration de la qualité et de l'extension du réseau mobile.

Les travaux effectués par l'équipe-projet départemental, qui comprend la préfecture et le Conseil Départemental, ont permis d'établir une liste de sites prioritaires dans l'Orne.

C'est à ce titre que le site du château d'eau de Sept Forges a été sélectionné pour l'installation d'une station radioélectrique accueillant les quatre principaux opérateurs : Bouygues Telecom, Orange, SFR et Free Mobile.

Monsieur le Maire :

- Considérant que la société CELLNEX France Infrastructures propose la signature d'un bail d'une durée de 12 ans entre elle et la commune, impliquant un loyer d'un montant annuel de 500,00 €, toutes charges éventuelles incluses, pour l'occupation du domaine privé de la commune sur une emprise de 47,45 m² sur une partie de la parcelle cadastrée en section 469 C n° 389,
- propose d'autoriser l'exploitation de l'emprise demandée par la société CELLNEX France infrastructure conformément au projet de convention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et après en avoir délibéré, par 19 voix « pour » et 1 voix « contre » :

- autorise l'exploitation d'une emprise de 47,45 m² de la parcelle 469 C 389 appartenant au domaine privé de la commune par la société CELLNEX France infrastructures conformément au projet de convention,
- autorise Monsieur le Maire ou Madame le Maire délégué de Sept Forges à signer tout document relatif à la location du domaine privé de la commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **14 FEV. 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **15 FEV. 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 1er février 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (18) :

BRAULT Sylvie	GARNIER Jean	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GAUTIER Loïc	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIÉ Daniel
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	PARENTIN Stéphanie
DURAND Fabien	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie

Absents (9) : DESECHALLIERS Coralie - MUGICA Maryse - CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - GRANDIN Gérard - LEVERRIER Dominique

Pouvoirs (2) : CHEVRET Pascale à SERAIS Sylvie - BAYER Charly à GAUTIER Loïc

Monsieur Bernard MOREAU a été désigné secrétaire de séance

2023010

**La Baroche sous Lucé - Juvigny sous Andaine : Inscription de travaux
d'effacement des réseaux auprès du Te61**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire les communes déléguées suivantes dans le prochain programme d'effacement des réseaux auprès du Te61 :

- Juvigny sous Andaine :
 - . Rue des Andaines
 - . Rue de l'Eglise
- La Baroche sous Lucé :
 - . Rue de la Vannerie
 - . Rue Abbé Coupel
 - . Rue des Andaines

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et charge celui-ci de transmettre cette décision à Monsieur le Président du Te61.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Leroux', is written over the printed name.

Publiée le : **14 FEV. 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **15 FEV. 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 1er février 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (18) :

BRAULT Sylvie	GARNIER Jean	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GAUTIER Loïc	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIÉ Daniel
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	PARENTIN Stéphanie
DURAND Fabien	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie

Absents (9) : DESECHALLIERS Coralie - MUGICA Maryse - CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - GRANDIN Gérard - LEVERRIER Dominique

Pouvoirs (2) : CHEVRET Pascale à SERAIS Sylvie - BAYER Charly à GAUTIER Loïc

Monsieur Bernard MOREAU a été désigné secrétaire de séance

Le conseil municipal,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,
VU le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,
VU le budget de la collectivité,
VU le tableau des effectifs existant,
CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire à l'avancement de grade d'un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs,

Décide, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour »,

Article 1 : créations et définitions des natures des postes

Il est créé un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à raison de 28 heures hebdomadaires, à compter du 15 février 2023, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, suite à avancement de grade considérant les conditions d'anciennement et après appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience de l'agent.

Article 2 : suppression de poste

A compter du 15 février 2023 le poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à raison de 28 heures hebdomadaires sera supprimé.

Article 3 : crédits

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", written over a horizontal line.

Publiée le : 14 FEV. 2023

Transmise au représentant de l'Etat le : 15 FEV. 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Emplois permanents

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo du poste en centième	Durée hebdo du poste en h/mns	Date d'effet	poste vacant depuis le	Poste occupé Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)
Filière administrative							
n° 2022075 du 13/06/2022	Attaché	A	35,00	35 h 00	Publication liste d'aptitude		Titulaire
	Secrétaire de mairie	A	35,00	35 h 00	01/01/2016		Titulaire
	Secrétaire de mairie	A	22,00	22 h 00	01/01/2016		Titulaire
n° 2016160 du 29/09/2016	Adjoint administratif	C	28,00	28 h 00	01/10/2016		Titulaire
n° 2020062 du 24/06/2020	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35,00	35 h 00	20/07/2020		Titulaire
n° 2023011 du 13/02/2023	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	28,00	28 h 00	01/10/2021		Titulaire
Filière administrative (APC et MSAP)							
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE						0	6
Filière technique (service technique)							
	Adjoint technique territorial	C	35,00	35 h 00	01/01/2016	01/10/2021	Titulaire
	Adjoint technique territorial	C	35,00	35 h 00	01/01/2016	01/10/2021	Titulaire
n° 2019072 du 20/06/2019	Adjoint technique territorial	C	35,00	35 h 00	01/07/2019		Titulaire
	Adjoint technique territorial principal 2e classe	C	14,50	14 h 30	01/01/2016		Titulaire
n° 2021087-1 du 7/09/2021	Adjoint technique territorial principal 2e classe	C	35,00	35 h 00	01/10/2021		Titulaire
n° 2021087-1 du 7/09/2021	Adjoint technique territorial principal 2e classe	C	35,00	35 h 00	01/10/2021		Titulaire
Arrêté n° 0422022 du 22/03/2022	Adjoint technique territorial	C	35,00	35 h 00	01/03/2022		Titulaire
Arrêté n° 0412022 du 22/03/2022	Adjoint technique territorial	C	35,00	35 h 00	01/03/2022		Titulaire
n° 2022021 du 8/03/2022	Adjoint technique territorial	C	35,00	35 h 00	02/03/2022		Stagiaire
n° 2022075 du 13/06/2022	Agent de maîtrise	C	35,00	35 h 00	Publication liste d'aptitude		Titulaire
Filière technique (entretien des locaux)							
n° 2021079 du 08/06/2021	Adjoint technique territorial	C	26,63	26 h 30	01/09/2021	01/04/2022	Titulaire
n° 2021080 du 08/06/2021	Adjoint technique territorial	C	24,32	24 h 20	01/09/2022		Titulaire
n° 2022021 du 8/03/2022	Adjoint technique territorial principal 2e classe	C	26,63	26 h 30	01/04/2022		Titulaire
Filière technique (garderie)							
n° 2022021 du 8/03/2022	Adjoint technique territorial principal 2e classe	C	22,00	22 h 00	01/04/2022		Titulaire
Filière technique (restaurant scolaire)							
n° 2022021 du 8/03/2022	Adjoint technique territorial principal 1e classe	C	29,55	29 h 33	01/04/2022		Titulaire
TOTAL FILIERE TECHNIQUE						3	13

Emplois non permanents

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo du poste en centième	Durée hebdo du poste en h/mns	Date d'effet	poste vacant depuis le	Poste occupé Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)
Filière administrative							
n° 2020062 du 24/06/2020	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35,00	35 h 00	20/07/2020 au 19/07/2021	Fin de contrat	contractuel
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE							0
Filière technique (service technique)							
n° 2019011 du 11/02/2019	Adjoint technique territorial	C	35,00	35 h 00	18/03/2019 au 30/06/2020	01/07/2020	contractuel
Filière technique (garderie)							
n° 2020068 du 24/06/2020	Adjoint technique territorial	C	19,00	19 h 00	01/09/2020 au 31/08/2021	Fin de contrat	contractuel
Filière technique (restaurant scolaire)							
n° 2016093 du 29/03/2016	Adjoint technique territorial	C	5,78	5 h 47	18/09/2017 au 03/07/2020	Fin de contrat	contractuel
	Adjoint technique territorial	C	10,00	10 h 00	01/09/2020 au 06/07/2021	Fin de contrat	contractuel
TOTAL FILIERE TECHNIQUE						1	0
ANIMATEUR							
n° 2022082 du 26/09/2022	Animateur	B	3,09	3 h 06	01/10/2022		contractuel
TOTAL ANIMATEUR							1



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 1er février 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (18) :

BRAULT Sylvie	GARNIER Jean	LIBERT Brigitte
BRETON Dominique	GAUTIER Loïc	MOREAU Bernard
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	PARENTIN Stéphanie
DURAND Fabien	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie

Absents (9) : DESECHALLIERS Coralie - MUGICA Maryse - CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - GRANDIN Gérard - LEVERRIER Dominique

Pouvoirs (2) : CHEVRET Pascale à SERAIS Sylvie - BAYER Charly à GAUTIER Loïc

Monsieur Bernard MOREAU a été désigné secrétaire de séance

Monsieur Serge BONNEL, propriétaire d'une ancienne maison en ruine au lieudit Le Haut Coudray à La Baroche sous Lucé, a autorisé le Te61 à déposer le branchement électrique qui dessert sa propriété.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette suppression de ligne électrique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour » :

- accepte la dépose de la ligne électrique mentionnée ci-dessus passant sur les parcelles cadastrées suivantes :

. 025 C 361 . 025 C 366
. 025 C 515 . 025 D 275
. 025 C 516 . 025 D 276
. 025 C 517 . 025 D 295
. 025 C 364 . 025 D 366

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over the printed name of the Mayor.

Publiée le : 14 FEV. 2023

Transmise au représentant de l'Etat le : 15 FEV. 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte